



Fausse accusation de vol suite a ma grossesse

Par **kelly0602**, le **15/06/2010** à **12:14**

Bonjour,rrnrje viens aujourd'hui vers vous car je suis un peu perdu ! ! ! rnen juin 2009 j'ai annoncé ma grossesse a mes employeurs alors que je n'étais que enceinte de 2 mois ! mon patron la très mal pris et ma dit de vive voix qu'il comptait m'en faire baver pour que je démissionne ! il ma accusé de vol , chose que je n'est pas commise, et voulait me faire signer des reconnaissances de dettes pour sois disant ne pas porter plainte ! j'ai refuser ! rncela fait maintenant 1 ans qu'il raconte que je suis une voleuse, ma harceler pendant ma grossesse, mes collègue on pour ordre de ne pas avoir de contacte avec moi ! ! ! je suis actuellement en arrêt pour dépréssion par sa faute ! l'inspection du travail on déposer un dossier au parquet pour signaler les agissements de mon patron car nous sommes 2 employé dans la même situation !rnpuis je porter plainte pour fausse accusation ? discrimination (vue que tout cela est en rraport avec ma grossesse) et harcèlement ? car uen personne de l'inspection du travail souhaite témoigner en ma faveur car mon patron lui a dit que je ne suis qu'une voleuse !

Par **julius**, le **15/06/2010** à **18:36**

Bonjour,rrnr[citation]puis je porter plainte pour fausse accusation ? discrimination (vue que tout cela est en rraport avec ma grossesse) et harcèlement ? car uen personne de l'inspection du travail souhaite témoigner en ma faveur car mon patron lui a dit que je ne suis qu'une voleuse ! [/citation]rnvous pouvez biensûr , si vous avez de quoi prouver vos dires,(témoignages) faire une procédure contre lui aux prud'hommes.rnCependant , vous avez un heureux evenement qui arrive , la pluss belle chose qui puisse arrivée.rnLancez cette

procédure , mais ne vous prenez pas la tête ; ce n'est pas le moment ;o)